



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



AFDELING
OCMW's

Wouter De Rijck
Administration générale de la Documentation patrimoniale
North Galaxy – Tour B8
Boulevard du Roi Albert II, 33 - bte 50
1030 Bruxelles

Bruxelles, le 11 octobre 2017

Soutien à l'enregistrement des baux

Monsieur,

Suite à la réduction progressive des bureaux d'enregistrement, l'Administration générale de la Documentation patrimoniale demande aux communes et aux CPAS de soutenir les citoyens dans le cadre de l'enregistrement électronique des baux. Etant donné qu'il s'agit d'une matière fédérale, les associations des villes et des communes bruxelloises, wallonnes et flamandes ont formulé une réponse commune.

L'UVCW, Brulocalis et la VVSG attirent votre attention sur le fait que l'enregistrement des baux est une compétence fédérale. Le soutien à l'enregistrement d'un bail n'incombe donc en principe pas au pouvoir local. L'attribution de cette compétence aux pouvoirs locaux constituerait un nouveau transfert de charges fédérales vers les pouvoirs locaux.

Les villes et les communes ne pourront accepter la demande de collaboration que sous les conditions absolues suivantes :

- Il faudrait prévoir une compensation financière adéquate par bail traité, l'enregistrement des baux étant une compétence fédérale. Cette compensation équitable devrait être versée intégralement aux communes concernées.
- Le choix d'offrir ce service complémentaire au citoyen doit être laissé à l'appréciation de chacune des communes. La commune qui le souhaite, sur base purement volontaire, doit pouvoir l'instaurer selon ses propres modalités (horaire, endroit, ...). En outre, la commune doit pouvoir décider à tout moment de mettre fin à ce service.
- L'Administration générale de la Documentation patrimoniale doit proposer son soutien aux communes concernées (formation, helpdesk, back-up éventuel en cas de maladie ou d'absence, ...).

UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE asbl
Rue de l'Etoile 14 – 5000 Namur
T.081 24 06 11 – F. 081 24 06 10
www.uvcw.be

BRULOCALIS
Rue d'Arlon 53/4 Aarlenstraat
Bruxelles 1040 Brussel
T. 02 238 51 40 – F. 02 280 60 90
www.brulocalis.brussels

VERENIGING VAN VLAAMSE
STEDEN EN GEMEENTEN vzw
Paviljoenstraat 7-9 – 1030 Brussel
T. 02 211 55 00 – F. 02 211 56 00
www.vvsg.be

- L'Administration générale de la Documentation patrimoniale doit garantir que le programme 'My Rent' soit efficace et fiable, ce qui requiert encore des adaptations.
- L'Administration générale de la Documentation patrimoniale doit fixer les modalités juridiques nécessaires pour que les communes puissent utiliser les données obtenues pour réaliser des actions de sensibilisation, rédiger des courriers d'information ou atteindre d'autres objectifs politiques locaux.
- L'Administration générale de la Documentation patrimoniale doit préciser juridiquement que la responsabilité de la commune ne sera pas engagée en cas d'erreurs commises dans le cadre de l'enregistrement des baux.

Les trois Associations-sœurs estiment que le soutien à l'enregistrement des baux ne relève nullement des missions-clés des CPAS. Ces derniers ne doivent dès lors pas jouer de rôle dans le cadre de l'enregistrement des baux.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sentiments distingués.



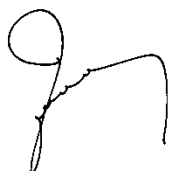
Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des CPAS
de l'Union des Villes et Communes
de Wallonie



Michel COLSON et Jean SPINETTE
Coprésidents de la Fédération des CPAS
Bruxellois



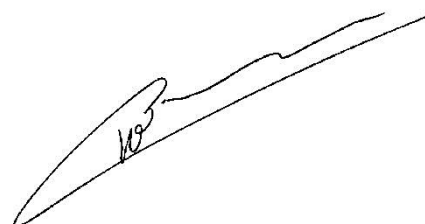
Rudy CODDENS
Voorzitter van de Afdeling OCMW's
van de Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten



Jacques GOBERT
Président de l'Union des Villes
et Communes de Wallonie



Marc COOLS
Voorzitter van Brulocalis
Voorzitter van de Vereniging van
Belgische Steden en Gemeenten



Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten